

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
88 Rue de la Forêt
35300 FOUGERES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres :
en exercice : 17
présents : 10

OBJET :

SERVICE
ADMINISTRATION
GENERALE :

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE

ANNEE 2026

Certifié exécutoire le :

02/12/2025

Reçu en Préfecture le :

02/12/2025

Notifié le :

07/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le 25 novembre à **18 H 30**

le **Conseil d'Administration**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion du CCAS, 88 rue de la forêt à Fougères, sous la présidence de **Monsieur Serge BOUDET, Vice-Président du C.C.A.S.**

Date de convocation : **19 novembre 2025**

ETAIENT PRESENTS :

- **Monsieur BOUDET Serge**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Madame CARRE Maria**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Madame DESANCE Jocelyne**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Madame GAUTIER Vanessa**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Monsieur BOURGES Edmond**, membre nommé représentant les Associations Familiales,
- **Madame BUFFET Régine**, membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- **Monsieur HAYER Éric**, membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- **Monsieur HELLEUX Jean-François**, membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- **Madame SIMON Marie-Madeleine**, membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,
- **Mme VINCENT Christiane**, membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département, donne pouvoir à Mme SIMON

ETAIENT EXCUSES :

- **Monsieur FEUVRIER Louis**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Madame MASSON Emilie**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Madame BIARD Isabelle**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Monsieur FRANDEBOEUF Anthony**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Monsieur MILESI Mathieu**, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- **Monsieur DUFEU Philippe**, membre nommé représentant les Associations Familiales,
- **Madame JAMARD Anne-Céline**, membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2025

(Ordre du jour du 12/11/2025)

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2026

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif, un rapport sur les orientations budgétaires 2026 est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S selon le décret du 24 juin 2016.

Le rapport présente successivement un certain nombre d'éléments utiles à ce débat à savoir la charge de la dette, les grandes lignes du budget 2026, les informations relatives au personnel et les investissements prévus.

•••••

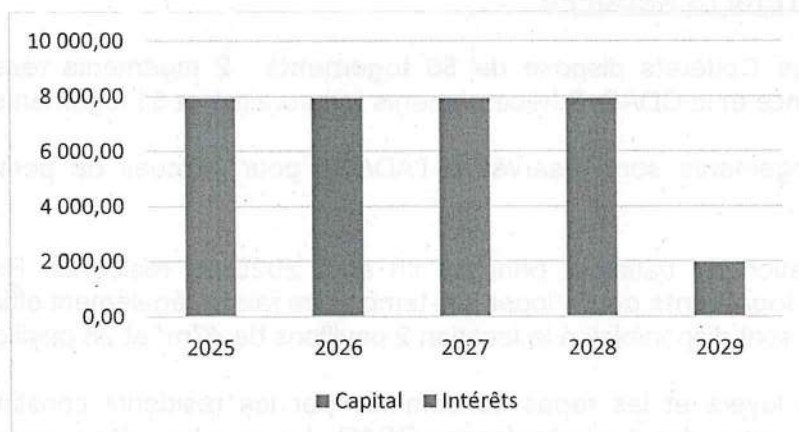
1 – LA CHARGE DE LA DETTE

Le CCAS a contracté 2 emprunts en 2014 afin de financer la réhabilitation du bâtiment administratif, sis 88 rue de la Forêt à Fougères. Un emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29/12/2015 et le second est en cours de remboursement. Ce dernier a été contractualisé sur une durée de 180 mois, pour un montant de 90 000 € au taux fixe de 3.85 % (Délibération du 23 janvier 2014).

Selon la charte GISSLER, l'intégralité de la dette se situe en 1A. C'est-à-dire une dette sans risque sur l'indice et sans risque sur la structure de la formule de calcul.

La charge de la dette du CCAS est la suivante :

Année	Encours	Capital	Intérêts
2026	24 105.80	7 099.97	826.39
2027	17 005.83	7 377.30	549.06
2028	9 628.53	7 665.45	260.91
2029	1 963.08	1 963.08	18.51



2 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

Les évolutions principales :

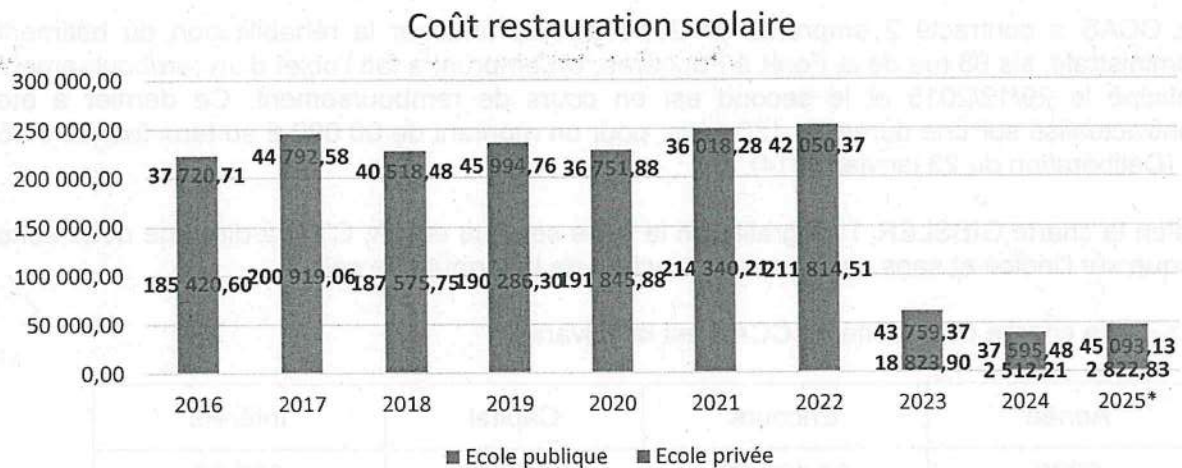
BUDGET PRINCIPAL

Ce budget regroupe les services d'administration générale et crédits non ventilés, l'action sociale (aides légales et aides facultatives dont restauration scolaire uniquement privée désormais, secours divers..) et l'insertion (instruction et suivi des dossiers RSA).

Les principales dépenses du budget principal, en dehors des dépenses de personnel, concernaient jusqu'en 2023 les charges de restauration scolaire publique et privée (action sociale).

Depuis la rentrée 2022-2023, le CCAS n'a plus la charge des facturations des écoles publiques qui sont désormais gérées par la ville à l'exception de la facturation de l'école publique Montaubert de Lécousse.

Ainsi, 99 familles ont bénéficié de tarifs dégressifs pour les restaurations scolaires privées et l'école publique de Montaubert sur l'année 2024/2025 (contre 105 en 2023/2024).



Le volet insertion, compte tenu des incertitudes sur la date de reprise effective de l'activité RSA par la Département est maintenu avec une dotation équivalente de 2025 sur 2026, soit 85 852 €.

BUDGETS COTTERETS REBUFFE

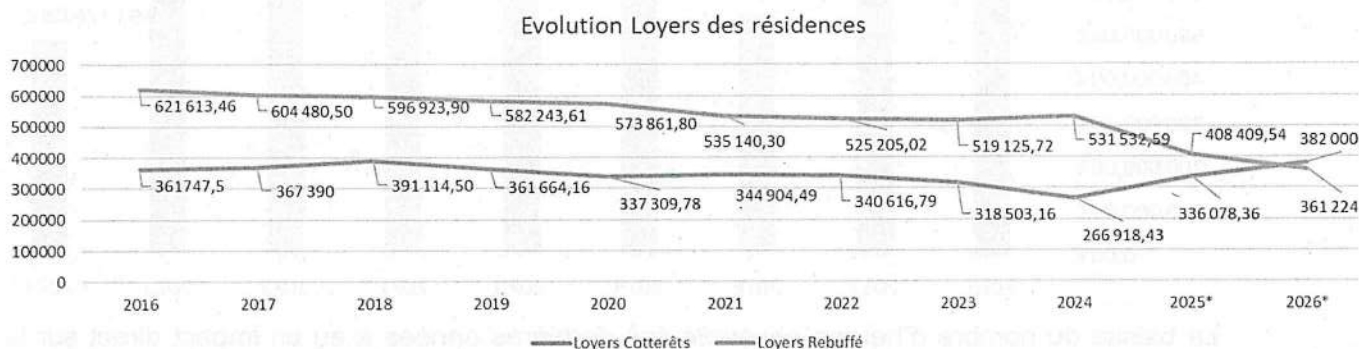
La résidence des Cotterets dispose de **55 logements** : 2 logements réservés pour les situations d'urgence et le CDAS, 2 hébergements temporaires et 51 logements proposés à la location.

Pour 2026, 3 logements sont réservés à l'ADAPT pour l'accueil de personnes adultes handicapées.

Suite à la libération du bâtiment principal fin août 2025, la résidence Rebuffé dispose désormais de **31 logements** dont 1 logement temporaire faisant également office de logement d'urgence : ainsi sont disponibles à la location 2 pavillons de 47m² et 28 pavillons de 34m².

En recettes, les loyers et les repas consommés par les résidents constituent l'une des principales ressources des budgets foyers CCAS. La vacance des logements qui s'est accentuée depuis 2016 a rendu difficile la gestion budgétaire des établissements.

Sur les Cotterets, la libération du bâtiment principal de Rebuffé a permis de combler en partie la vacance des logements par un passage de 20 logements vacants à 14 logements vacants sur 2025. Pour 2026, le prévisionnel a pris en compte la situation actuelle des Cotterets avec une vacance moyenne de 6 logements (ADAPT compris). Le prévisionnel 2026 de Rebuffé prévoit un remplissage des pavillons à 100% avec 30 locataires.



BUDGET SOINS A DOMICILE

Les missions essentielles du SSIAD (90 places) sont les soins d'hygiène et de nursing, l'accompagnement de la personne dans sa mobilité, l'écoute de la souffrance et la recherche de solutions pour soulager patients et aidants dans le respect des pratiques professionnelles. Depuis 2013 le service coordonne également l'ESAD spécialisée Alzheimer.

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, le SSIAD compte 134 prises en charge pour un taux d'activité de 84.6%.

Le bilan en 2023 montrait une prise en charge de 108 patients.

Les infirmières libérales ont effectué 23 387 actes médicaux en 2024 (contre 26 143 en 2023).

Une réorganisation du SSIAD s'est opérée en réinternalisant les soins infirmiers par le recrutement de deux nouvelles IDE (l'effectif total est, à date, de 3 temps complets et 1 temps partiel). Toutefois, le recours au conventionnement avec les infirmières libérales reste élevé en 2025, d'une part en raison de recrutements difficiles et tardifs, d'autre part en raison du choix de nombreux patients de garder leur infirmière libérale. Le coût estimé en 2025 s'élève à 210 000 € contre 220 000 € en 2024.

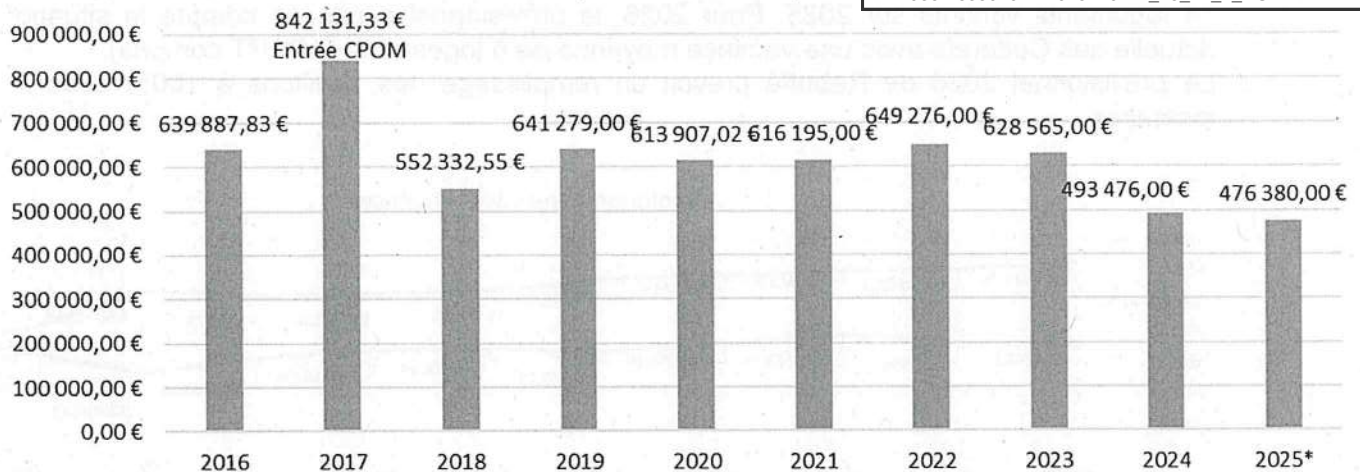
Le budget 2026 a été élaboré en maintenant l'effort d'un moindre recours au conventionnement IDEL.

Par ailleurs, la mise en place de la réforme SAD mixte devrait conduire l'ARS à épurer les déficits restants sur le SSIAD.

BUDGET MAINTIEN A DOMICILE

L'activité globale du service sur l'année 2024 représentait 30 731 heures contre 30 210 heures en 2023, soit une amélioration légère de 521 heures liée à quelques recrutements dans un contexte de baisse régulière constatée ces dernières années (44 333 heures en 2020).

Tarif dépendance APA/CPOM



La baisse du nombre d'heures observée ces dernières années a eu un impact direct sur la renégociation du CPOM 2024-2028. En effet, la prise en compte, par le Département, de la moyenne des heures effectivement réalisées par le MAD conduit à une diminution du financement, fixé à 419 470 € dès 2024. Cela représente une baisse d'environ 200 000 € par an, partiellement compensée par une dotation complémentaire de 71 276 € liée aux actions cibles réalisées, soit une perte nette d'environ 130 000 € par an.

Un dialogue de gestion à mi-parcours du CPOM est prévu en 2026 avec le Département.

Toutefois, l'obtention d'un financement complémentaire semble compromise, la réalisation des heures fixées par le CPOM pour la partie APA étant inférieure aux prévisions (heures indiquées CPOM : 21 211 heures/heures réalisées 2024 : 20 700 heures/ heures prévisionnelles 2025 et 2026 : 19 786 heures).

Le budget présente donc des difficultés d'équilibre liées à la diminution du nombre d'heures mais également à l'absence de prise en charge par le Département du surcoût du complément de traitement indiciaire versé aux agents - soit un montant annuel de 78 000 €- résultant d'un surfinancement lors du premier CPOM.

Enfin, le Département ne finance pas les heures non présentes : les interventions, temps de présence aux réunions d'équipe/formation..., qui font partie des heures rémunérées aux agents.

3 – INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Structure des effectifs

Le tableau des effectifs permanents (hors remplacements et renforts) du CCAS de Fougères arrêté au 31 décembre 2024 présente 95 agents (86.92 ETP) :

- 48 Temps complet
- 47 Temps non complet

La moyenne d'âge des agents (source bilan social au 31.12.2024) est de 47,8 ans dont :

- 89 femmes (93.68%)
- 6 hommes (6.32%)

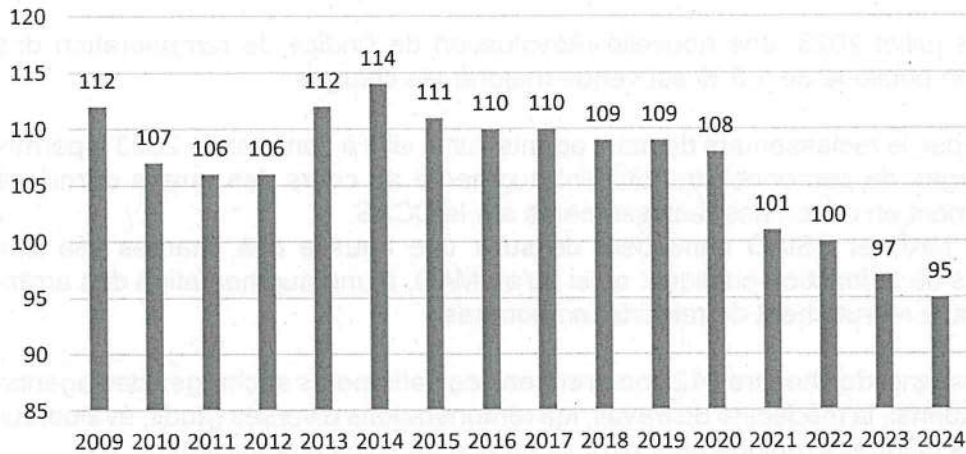
Les agents se répartissent de la façon suivante dans les différentes filières : 76 occupent un emploi de la filière médico-sociale, 15 de la filière administrative, 1 de la filière technique et 3 de la filière animation.

Ils sont représentés à hauteur de 57% dans la catégorie C, 32% dans la catégorie B et 11% dans la catégorie A.

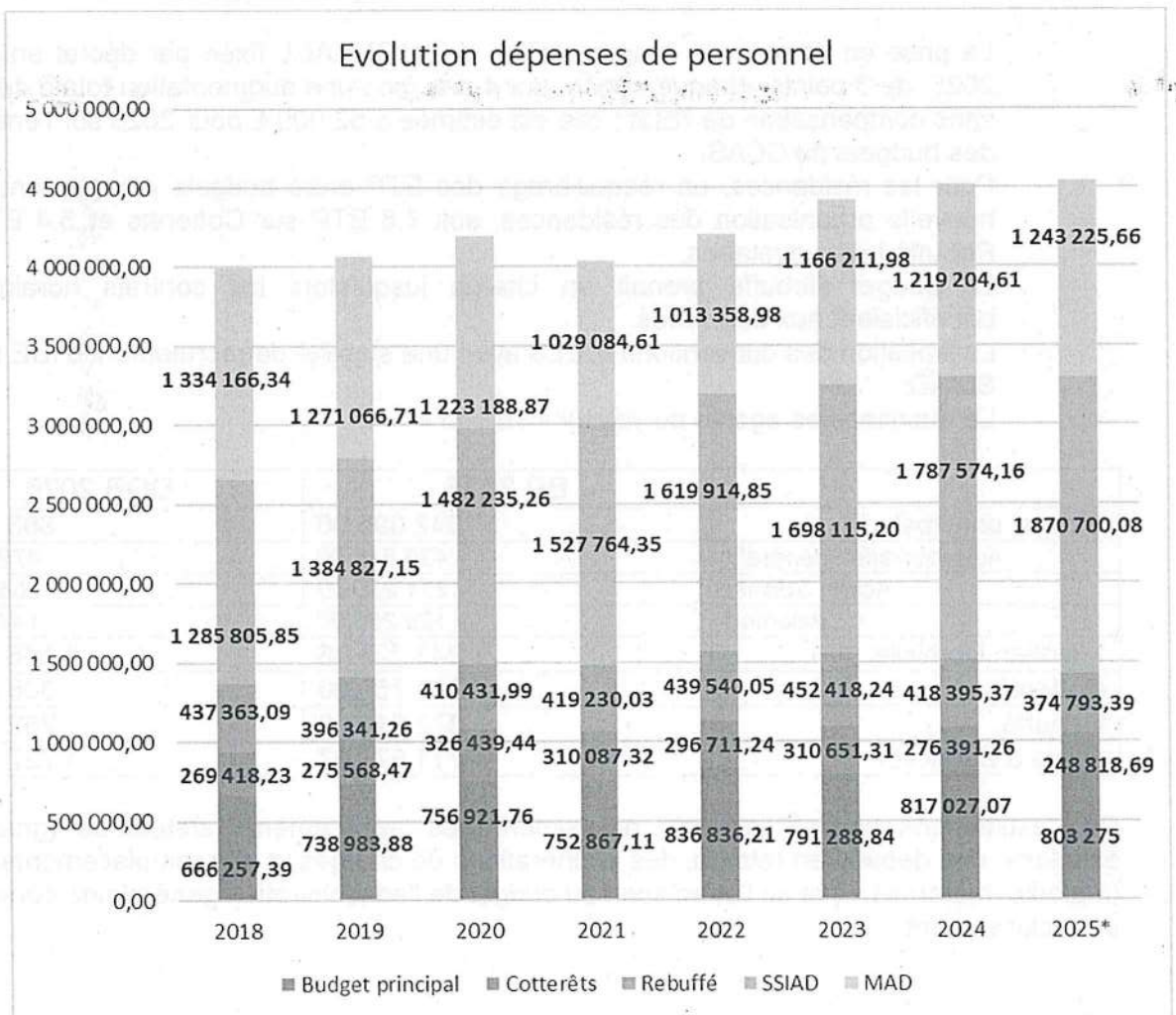
Depuis le 1^{er} janvier 2022, la durée légale de travail est de 1 607 h.

Evolution des effectifs permanents et des dépenses (source bilan)

Evolution des effectifs permanents



Evolution dépenses de personnel



La crise sanitaire liée à la COVID 2019 a impacté les dépenses de personnel sur 2020 (recrutement de personnels aux entrées des foyers notamment).

La réévaluation de l'indice de rémunération des agents de la fonction publique (juillet 2022), combinée à la revalorisation indiciaire d'une partie des versement de la prime grand âge sur le SSIAD (rappel au 1er mai 2020) et au CII (Complément de traitement indiciaire) ou prime Ségur sur les budgets SSIAD (rappel au 1er octobre 2021) et MAD (sans rappel) au 1er avril 2022, entraîne une nouvelle augmentation des dépenses.

Par ailleurs, depuis juillet 2023, une nouvelle réévaluation de l'indice de rémunération des agents de la fonction publique de 1,5 % est venue majorer les charges.

Sur le budget principal, le reclassement de deux agents sur la ville à compter de 2023 a permis de réduire les charges de personnel, qui avaient augmenté au cours des quatre dernières années, principalement en raison des reclassements sur le CCAS.

Enfin, les budgets MAD et SSIAD continuent de subir une hausse des charges liée aux différentes réformes de la fonction publique, ainsi qu'au MAD, à une augmentation des arrêts maladie nécessitant le recrutement de renforts temporaires.

Les charges de personnel du chapitre 012 comprennent les traitements et charges des agents, l'assurance du personnel, la médecine du travail, les rémunérations diverses (audit, évaluateur externe) et les soins infirmiers (uniquement pour le service de soins à domicile).

L'évolution attendue des dépenses de personnel pour 2026 est la suivante :

- La prise en compte de l'augmentation de la CNRACL fixée par décret en janvier 2025 de 3 points, chaque année, sur 4 ans (soit une augmentation totale de 12%), sans compensation de l'Etat ; elle est estimée à 52 000 € pour 2026 sur l'ensemble des budgets du CCAS.
- Pour les résidences, un rééquilibrage des ETP entre budgets compte tenu de la nouvelle organisation des résidences, soit 7.8 ETP sur Cotterets et 5.4 ETP sur Rebuffé hors vacataires.
Le budget Rebuffé prenait en charge jusqu'alors les contrats horaires qui bénéficiaient aux deux sites.
- La limitation des conventions IDELS avec une stabilité de recrutement d'IDE pour le SSIAD
- Le maintien des agents au volet « insertion »

	BP 2025	DOB 2026
Budget principal	842 095.00	883 100.00
<i>Administration générale</i>	439 615.00	472 500.00
<i>Action Sociale</i>	274 230.00	266 150.00
<i>Insertion</i>	128 250.00	144 450.00
Maintien Domicile	1 243 225.66	1 168 200.00
Cotterets	281 750.00	306 875.00
Rebuffé	372 012.00	262 900.00
Soins à Domicile	1 711 670.07	1 727 100.00

Ces estimations tiennent compte notamment des avancements statutaires (grades et échelons, des départs en retraite, des exonérations de charges et des remplacements divers (maladie, maternité...) et de l'affectation au budget de l'administration générale de personnels en reclassement.

3 – HYPOTHESES BUDGETAIRES :**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BP 2025 (hors subvention et report à nouveau)	DOB 2026 (hors subvention et report à nouveau)
Budget principal	1 098 825.00	1 161 680.00
<i>Administration Générale</i>	577 445.00	633 180.00
<i>Action Sociale</i>	384 430.00	376 150.00
<i>Insertion</i>	136 950.00	152 350.00
Maintien Domicile	1 338 975.66	1 272 750.59
Cotterets	576 820.00	612 485.00
Rebuffe	900 492.00	514 332.00
Soins à Domicile	1 941 470.07	1 991 150.00
TOTAL	5 856 582.73	5 552 397.59

RECETTES	BP 2025 (hors subvention et report à nouveau)	DOB 2026 (hors subvention et report à nouveau)
Budget principal	288 825.00	300 904.00
<i>Administration générale</i>	178 721.00	188 650.00
<i>Action Sociale</i>	19 104.00	21 254.00
<i>Insertion</i>	91 000.00	91 000.00
Maintien Domicile	997 810.00	973 191.00
Cotterets	426 820.00	523 610.00
Rebuffé	818 487.08	435 834.00
Soins à Domicile	1 941 470.07	1 991 150.00
TOTAL	4 473 412.15	4 224 689.00

SOLDE	- 1 383 170.58	- 1 327 708.59
EXCEDENTS	2 004.92	0
DEFICITS	43 834.34	129 147.41
SUBVENTION NECESSAIRE	1 425 000.00	1 456 856.00

La subvention attendue de la Ville couvre pour un montant total estimé à 1 456 856 € :

Politique sociale (AS) charges et aides diverses	376 150.00
Coût insertion après aide départementale	61 350.00
Charges AG dont reclassements	419 356.00
Soutien aux résidences	170 000.00
Soutien au MAD	430 000.00

Pour l'ensemble des budgets du CCAS, les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 devraient s'élever à 5 522 397.59 € et les recettes attendues à 4 224 689.00 €.

Les nouveaux éléments pris en compte dans ces estimations sont les suivants :

- La prise en compte du personnel en reclassement dans (30 000 € sur le service AG),
- Les évolutions de carrière des agents, la revalorisation indiciaire, les primes afférentes à certaines catégories de personnel.
- La renégociation à la baisse du CPOM 2024-2028 pour le MAD
- La restructuration des deux résidences par un rééquilibrage et une optimisation des postes sur les deux sites et la baisse du loyer de la SA HLM et son échelonnement 2024-2027,
- Le coût supplémentaire principalement sur le SSIAD de la conformité à la loi LOM pour la location de 11 véhicules électriques (63% de surcoût de location par rapport à un véhicule thermique) et leur assurance (coût x 4),
- L'augmentation de l'assurance personnel (x2.5 en 2025) et de la cotisation des services du centre de gestion (x6.5),
- Compte tenu des prévisions ci-dessus, l'équilibre nécessite une subvention provenant du budget ville de 1 456 856.00 € couvrant également le déficit antérieur du budget maintien à domicile à hauteur de 129 147.41 €.

Ce montant pourra être ajusté après reprise du report à nouveau du résultat de l'exercice 2025.

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement du CCAS s'équilibre à hauteur de 106 000 €, réparti de la manière suivante :

- 32 500 € pour le budget principal
- 23 000 € pour la résidence des Cotterêts
- 24 000 € pour la résidence Rebuffé
- 15 500 € pour le Soins à domicile
- 11 000 € pour le Maintien à domicile

Les dépenses d'investissement sont notamment constituées d'achats de matériels et de mobiliers pour les services, les travaux dans les foyers logements et le remboursement de l'emprunt.

Les recettes d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements et au FCTVA.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour expédition conforme,
A Fougères, le 27/11/2025

Le Vice-Président du C.C.A.S

Serge BOUDET

